

La Roche-sur-Yon, le 14 septembre 2023,

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Madame Aurore RAVEZ en qualité de secrétaire de séance puis il donne lecture des pouvoirs :

- | | |
|------------------------|--|
| - Danielle MARTIN | pouvoir à Sophie MONTALÉTANG |
| - Michèle JOSSIER | pouvoir à Patricia LEJEUNE |
| - Christophe BLANCHARD | pouvoir à Laurence GILLAIZEAU (<i>début de séance</i>) |
| - Pierre LEFEBVRE | pouvoir à Patrick DURAND (<i>fin de séance</i>) |
| - Romain BROCHARD | pouvoir à Luc BOUARD |
| - Bernard QUENAULT | pouvoir à Philippe PORTÉ |
| - Myriam DESPRÈS | pouvoir à Romain BOSSIS |
| - David SALLÉ | pouvoir à Stéphane IBARRA (<i>début de séance</i>) |
| - Nicolas HÉLARY | pouvoir à Florence LEMAIRE (<i>fin de séance</i>) |
| - Claire MAURIAT | pouvoir à Martine CHANTECAILLE |
| - Guy BATIOU | pouvoir à Aurélie VIEILLEDENT |

Monsieur le Maire appelle aux remarques concernant le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

Après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Pour des raisons d'emploi du temps, je vous propose de commencer cette séance avec les questions rapportées par Monsieur Lefebvre. Nous reprendrons ensuite notre ordre du jour avec la question n° 1, et plus précisément avec le CFU (Compte financier unique).

13. Cession au profit du CFA ISFFEL de l'ensemble immobilier situé 15 impasse Périclès

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre du développement des parcours de formation en Pays de Loire, l'ISFFEL (Institut de formation supérieure) a sollicité la Ville afin d'acquérir le bien situé 15 impasse Périclès suite au départ du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers). Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession au prix de 598 500 euros soumis à la TVA en vigueur.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière - Rue Monge

Patrick DURAND : La ligue de l'Enseignement de la Vendée et la SCI Gefco, propriétaires des parcelles cadastrées section BP numéros 170 et 171 rue Monge, souhaitent réorganiser l'activité des entreprises présentes sur site. Elles ont échangé avec la Collectivité afin d'acquérir l'emprise du domaine public, actuellement à usage de parking, attenante à leur propriété.

Le Conseil est donc appelé à approuver ce déclassement, préalablement à sa cession.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Cession d'une emprise foncière au profit de la SCI Gefco - Rue Monge

Pierre LEFEBVRE : La SCI Gefco, représentée par Monsieur CHAIGNE, est propriétaire de la parcelle cadastrée section BP numéro 171 rue Monge. Dans un souci de cohérence urbaine, suite à l'accord de céder une emprise foncière au profit de la ligue de l'Enseignement, la Ville l'a sollicitée afin de lui proposer d'acquérir une emprise foncière d'environ 440 mètres carrés actuellement aménagée en places de parking en front de sa propriété.

La Ville de la Roche-sur-Yon a procédé à son déclassement par délibération du présent Conseil, permettant ainsi son aliénation.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé à 22 000 euros H.T., soit 50 euros H.T. le mètre carré. En raison de la présence de réseaux d'eau pluviale, une convention de servitude devra être établie entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la SCI Gefco.

Martine CHANTECAILLE : « J'aimerais simplement faire une remarque juridique, puisque je suis administratrice et que je voudrais éviter tout conflit d'intérêt. Par conséquent, je ne sais pas si je dois participer à ce vote. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Madame CHANTECAILLE ne prenant pas part au vote.

16. Cession d'une emprise foncière au profit de la ligue de l'Enseignement - Rue Monge

Pierre LEFEBVRE : La ligue de l'Enseignement, propriétaire de la parcelle cadastrée section BP numéro 170, rue Monge, a pour objectif de conforter son activité, et a sollicité la Collectivité afin d'acquérir une emprise foncière d'environ 200 mètres carrés actuellement aménagée en places de parking. La Ville a procédé à son déclassement par délibération du présent Conseil, permettant ainsi son aliénation.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé à 10 000 euros H.T., soit 50 euros H.T. le mètre carré.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Cession d'une emprise foncière au profit de Monsieur Allard Vincent - Lieu-dit les Rortières

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « Les Rortières » au profit de Monsieur ALLARD Vincent, d'une superficie d'environ 1 756 mètres carrés au prix de 0,30 euro le mètre carré, soit environ 600 euros. Le principe d'aliénation a été validé par délibération du 22 septembre 2022 suite à une enquête publique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. ZAC de la Marronnière - Cession foncière au profit de la SAEML Oryon

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre de l'aménagement de la partie Sud de la ZAC de La Marronnière, il a été acté la construction du nouveau Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ainsi que du Centre technique départemental (CTD). La SAEML Oryon, concessionnaire de l'opération, entrant en phase opérationnelle, il est proposé au Conseil municipal de céder les parcelles cadastrées section YV numéros 3 et 4, d'une contenance respective de 72 954 mètres carrés et de 21 570 mètres carrés, ainsi que de la parcelle section IN numéro 163 d'une contenance de 16 589 mètres carrés au prix de 711,30 euros le mètre carré.

Romain BOSSIS : « Monsieur le Maire, comme nous l'avons expliqué en commission, plusieurs points nous préoccupent sur cette délibération, puisqu'il s'agit ici du déplacement de deux structures importantes – le SDIS et le CTD –, et que le flux de personnes et de services peut avoir un impact sur cette zone qui est déjà en tension. Je ne sais pas si certains connaissent ce lieu, mais pour y passer de temps à autre, sachez qu'il y a énormément de bouchons à l'entrée de la Ville le matin et le soir. Je pense notamment au feu en venant de NESMY et au rond-point qui débouche sur l'autoroute.

Nous avons donc exprimé plusieurs réserves en commission concernant l'implantation de ces deux structures dans cette zone, à la fois sur la question de l'emprise et de l'étalement urbain, avec le sujet de la compensation de l'espace naturel, et sur la question des réflexions à propos des modalités douces, qui, à notre sens, n'ont pas forcément été suffisamment anticipées. En effet, l'image satellite montre que la deuxième parcelle est collée à la route et à ce tronçon entre le feu de la route de NESMY et le rond-point. Par conséquent, il nous semblait important qu'une réflexion sur les mobilités douces soit menée au préalable, notamment sur les voies de bus en site propre, et sur les voies de vélos.

Au final, nous sommes un peu ennuyés avec cette délibération qui donne l'impression de raisonner à l'envers, puisqu'on choisit d'abord le lieu d'implantation de ces structures avant de se poser la question des accès des services. A l'inverse, nous aurions plutôt apprécié une démarche différente dans la construction de ce projet. Par exemple, on aurait pu imaginer l'implantation d'un parking-relais à cet endroit stratégique, puisque cette zone est située à l'entrée de la Ville et à la sortie de l'autoroute. D'ailleurs, vous aviez proposé cette mesure dans votre programme électoral, et il s'agissait d'une idée intéressante. Bref, ce foncier non-constructible pour de l'habitat aurait pu servir à ce type d'infrastructure. Aussi, et pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Malik ABDALLAH : « Je vous proposerai de vous référer à deux documents, qui sont le PLU (Plan local d'urbanisme) et le Plan vélos. Je rappelle en effet que le Plan vélos programme justement un aménagement cyclable à partir de cette zone jusqu'au centre-ville. D'ailleurs, l'aménagement de cette piste commencera dès l'année prochaine jusqu'à la carrière des Coux. D'autre part, je suis assez étonné de votre positionnement qui consiste à dire que ces activités doivent être situées en centre-ville, puisque cela reviendrait à ramener des flux de véhicules en centre-ville. Au contraire, nous proposons, nous, de les situer en entrée de ville. En effet, comme de nombreux véhicules du SDIS et du CTD – et notamment des camions – entrent déjà à l'intérieur du territoire de La Roche-sur-Yon, l'objectif était de les déplacer en entrée de ville, et donc le plus loin possible du centre pour éviter justement de gêner la circulation. Enfin, je rappelle que le PLU de la Ville prévoit également la création d'un parking en entrée de ville. Par conséquent, rien n'empêche l'installation du SDIS et du CTD à cet endroit. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, nous n'avons jamais dit que nous étions contre le déplacement du SDIS, qui a certainement besoin de rendre ses services indispensables à tous encore meilleurs. De la même façon, nous considérons que la relocalisation du CTD est une bonne idée,

puisqu'il ennuie tout le monde à l'endroit où il est situé actuellement. Là n'est donc pas la question. D'autre part, Monsieur ABDALLAH n'a pas apporté la preuve que d'autres sites ont été étudiés à proximité. Je pense par exemple au site de la Malboire. Voilà le genre d'élément qui aurait pu faire évoluer notre vote au lieu de caricaturer nos propos. »

Monsieur le Maire : « La réponse de Monsieur ABDALLAH n'était absolument pas une caricature. Il a simplement répondu à une question posée. La réponse ne vous convient pas, dont acte. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Bail emphytéotique au profit de l'Association départementale d'accompagnement et de maintien à domicile (ADAMAD) rue Proudhon - Avenant n° 2

Pierre LEFEBVRE : L'Association départementale d'accompagnement et de maintien à domicile (ADAMAD) a sollicité la Collectivité afin d'apporter une modification par avenant au bail emphytéotique du 21 mai 2007, et ainsi intégrer le projet d'extension de leur structure située rue Proudhon.

Romain BOSSIS : « Monsieur le Maire, dans cette délibération, vous proposez à l'ADAMAD de s'agrandir en installant des structures préfabriquées sur le plateau sportif de l'école du Moulin rouge – donc à proximité immédiate du petit parc de la rue Proudhon, sur lequel on retrouve une grande zone enherbée avec une cage de but, des jeux pour enfants et un boulodrome. Cela ne nous a pas été dit clairement en commission, mais il semblerait qu'il s'agisse des préfabriqués actuels de l'HAD, qui pour le moment sont situés sur le site de l'hôpital, et qu'il faudrait rapidement transférer dans le cadre d'un projet de réaménagement du parking. Nous aimerions donc avoir davantage d'informations sur ce point.

S'agissant du principe, l'ADAMAD a besoins de locaux administratifs, puisque cette association d'intérêt général œuvre au quotidien pour le maintien à domicile des personnes âgées. Il nous semble donc normal que notre collectivité locale accompagne cette structure au service de la population. En revanche, et nous l'avons exprimé en commission, nous sommes moins d'accord avec la méthode de ce projet, et avec les conséquences que la disparition de ce plateau sportif aura sur les habitants du quartier.

Là encore, il est dommage pour nous et pour le public que vous ne puissiez pas montrer les images satellites de cette zone, puisqu'elles permettent parfaitement de se rendre compte de l'enjeu. Elles montrent en effet l'emprise actuelle du plateau sportif entre l'école et le SADAPA où seront installés les préfabriqués, et le plateau sportif qui sera transféré sur la zone enherbée du parc de la rue Proudhon, qui perdra ainsi les trois-quarts de sa surface. Là aussi, cette décision a des conséquences concrètes pour les habitants du quartier, notamment pour les familles et les jeunes qui utilisent à la fois le plateau sportif, ainsi que le parc et sa zone enherbée sur laquelle de nombreuses personnes se promènent, viennent pique-niquer ou jouent au football. De plus, cette décision aura des conséquences concrètes pour l'équipe éducative de l'école du Moulin rouge, puisqu'elle verra disparaître un plateau sportif à proximité immédiate.

Malheureusement, il n'y a aucune solution proposée clairement à ce jour. En effet, même si vous choisissez de transférer ce plateau sportif, il s'agira de toute façon d'un espace en moins pour organiser des activités. Par exemple, il ne pourra plus y avoir d'initiation au rugby comme à l'heure actuelle, et il ne sera plus possible d'utiliser de manière synchrone à la fois le plateau sportif en dur et la zone enherbée. Enfin, quid du calendrier, puisque nous n'avons pas la certitude que le nouveau plateau sportif sera opérationnel pour les élèves dès la rentrée prochaine si les préfabriqués sont déplacés cet été ? Cela paraît malheureusement peu probable. Cela signifie donc que l'équipe éducative de l'école du Moulin rouge aura des difficultés pour trouver un espace adapté à la pratique sportive, et qu'elle serait peut-être obligée de prendre un bus pour aller sur un autre site, alors qu'elle avait ce qu'il fallait

sur place jusqu'à présent. Au final, que ce soit pour Jean Moulin ou pour Moulin rouge, les méthodes et les conséquences sont les mêmes pour la population.

Pour ce qui est de la concertation, vous nous avez dit en commission que la Direction de l'école, ainsi que l'équipe pédagogique et les parents d'élèves avaient été mis dans la boucle. Il nous a pourtant été clairement rapporté qu'il y avait effectivement eu une vague information il y a quelques mois pour un projet d'extension de l'ADAMAD, mais que tous avaient été mis devant le fait accompli d'un projet déjà finalisé il y a seulement quelques jours à l'occasion du Conseil d'école du troisième trimestre 2023. D'autre part, vous avez également parlé d'une réunion publique de voisinage qui aurait eu lieu le 30 mai dernier, pour laquelle nous vous avons demandé un compte-rendu que nous n'avons pas obtenu. Dans le même temps, on nous a affirmé que ce projet avait été bien accueilli par la population, et qu'il n'y avait eu (*je cite*) « aucune opposition de voisinage ». Or, des amis et des connaissances qui habitent ce quartier nous ont tous répondu par la négative. Par conséquent, nous nous sommes interrogés sur la réalité de cette concertation, et nous nous sommes dit que le mieux serait d'aller directement à la rencontre de la population pour leur poser la question. Nous nous sommes donc permis lundi soir dernier de faire une heure de porte-à-porte avec un questionnaire. D'ailleurs, nous tenons bien évidemment à votre disposition l'intégralité des résultats de cette enquête, que je vais quand même vous présenter en quelques points.

Nous avons frappé à 30 portes, ce qui représente environ 110 personnes situées autour du parc de la rue Proudhon, sachant que les fenêtres de certaines d'entre elles donnent directement sur ce parc. La synthèse est la suivante : une majorité des habitants n'était pas au courant du projet, et n'a été ni informée ni concertée sur ce projet, soit 89 % des personnes interrogées. Par ailleurs, la plupart des habitants souhaitent le maintien d'une zone de verdure ombragée, et plusieurs demandent l'installation de plus de jeux pour tous les âges. Enfin, les habitants ont aussi fait beaucoup de propositions intéressantes pour développer les usages de ce lieu, notamment pour permettre davantage de lien social (lieux de convivialité type barbecue avec des bancs et des tables, ou encore l'installation d'un composteur collectif). Bref, tout un tas de propositions très intéressantes.

En conclusion, vous instrumentalisez un peu l'urgence des locaux pour l'ADAMAD, alors qu'il aurait pu y avoir un réel projet structurant d'extension en R+1 ou R+2 au niveau du bâtiment actuel. A ce propos d'ailleurs, quid d'une expertise architecturale et financière sur un tel projet, puisque vous choisissez de placer ces bureaux administratifs dans des préfabriqués. Est-ce temporaire ? Si oui, aurions-nous pu installer ces préfabriqués à un autre endroit de la Ville ? D'autre part, vous rognez à nouveau sur des espaces verts, puisque vous choisissez d'artificialiser cet espace enherbé, alors que l'école est en projet 3D (projet développement durable), que vous annonciez ces dernières semaines dans la presse des projets de végétalisation de cours d'école, et que tous les rapports scientifiques pointent l'importance de préserver au maximum des zones végétalisées et de recréer des îlots de chaleur. Nous sommes donc ici dans une sorte d'incohérence, puisque ce parc est un des rares espaces verts collectifs du quartier, et qu'il est essentiel à la qualité de vie des habitants et au lien social. Enfin, vous affirmez faire de la concertation, alors que ce n'est tout simplement pas le cas. En revanche, vous n'avez aucune gêne à dire d'un côté aux habitants que l'équipe éducative est d'accord, et à dire de l'autre à l'équipe éducative qu'il n'y a pas d'opposition de voisinage. Nous avons un gros doute sur la réalité de cette concertation, mais notre enquête de proximité l'a démontré une fois de plus, vous prenez les gens pour des jambons. Une fois de plus, vous décidez dans l'urgence et dans l'impréparation de manière très verticale et arbitraire, et ce, sans aucune concertation, ni co-construction avec la population. Pour toutes ces raisons, et j'en suis désolé, nous voterons bien évidemment contre cette délibération, et appelons les habitants du quartier, ainsi que l'équipe éducative et les parents d'élèves à s'opposer à ce projet en l'état. »

Monsieur le Maire : « Avez-vous quelque chose contre les jambons ? Votre intervention est la démonstration d'une contre-expertise et d'une contre-démocratie. D'autre part, ne soyez pas désolé de voter contre. Assumez vos choix. Vous faites un choix qui n'est pas celui de la santé publique, cela vous regarde. »

Sophie MONTALÉTANG : « Merci car je pense que l'ADAMAD et l'ensemble des usages seront ravis de savoir que vous votez contre ce projet. De plus, ce projet a un véritable objectif d'intérêt général, puisque la loi leur impose de regrouper leurs services d'aide à domicile et d'hébergement temporaire. Je rappelle en effet que l'aide à domicile est gérée depuis le quartier des Forges. Par conséquent, ce

projet permet de regrouper leurs locaux sur un même site pour améliorer toute la coordination, et permettre une meilleure prise en charge des personnes âgées, notamment à domicile.

Concernant l'urgence, je pense que vous ne maîtrisez pas très bien le sujet, puisque l'ADAMAD souhaite réaliser ce projet depuis neuf ans, et que de nombreux échanges ont déjà eu lieu avec la Mairie.

Concernant la récupération des préfabriqués, je rappelle que l'ADAMAD est une association, et que nous parlons suffisamment dans les médias des difficultés financières des EHPAD et des hébergements temporaires, ainsi que des associations d'aide à domicile et même des structures publiques. Elles ont en effet les mêmes contraintes que nos structures publiques et les finances sont très précieuses pour elles. Pour ce qui est de l'ADAMAD, l'association a effectivement négocié le réemploi des préfabriqués utilisés actuellement par l'HAD. De plus, ces structures doivent quitter le parking de ce site pour la construction du parking silo de l'hôpital, et elles auraient été jetées si l'ADAMAD ne les avait pas récupérées.

Concernant le plateau sportif et le terrain enherbé, je vais suffisamment à cet endroit pour savoir que ce terrain enherbé est quasiment toujours vide – hormis le terrain de pétanque. Quant au plateau sportif, qui est effectivement utilisé par l'école, il est très peu utilisé par les habitants du quartier. En revanche, le petit parc situé de l'autre côté de la rue, qui compte seulement trois jeux, est surexploité, puisque de nombreux enfants y jouent tous les week-ends. L'idée de ce projet consiste donc aussi à réaménager ce terrain enherbé, pour proposer un équipement qui corresponde aux souhaits des habitants du quartier, tout en construisant ce projet avec eux. Vous dites que les riverains demandent davantage de jeux, et c'est justement ce qui est prévu. Nous devons en rediscuter avec les riverains et avec l'école. S'agissant de l'école, elle a effectivement été informée de ce projet lors du dernier Conseil d'école, et le sujet a été plutôt bien accueilli. Il nous reste encore à régler la coordination d'un nouveau terrain avec les travaux sur le terrain existant, pour que les enfants puissent continuer à bénéficier de cet espace. Par ailleurs, l'idée consiste aussi à améliorer l'équipement du quartier. Enfin, les riverains nous ont également parlé de la circulation et de la sécurité aux abords de l'école, et nous nous sommes engagés à travailler sur cette question avec eux. En somme, il y a donc d'un côté le projet ADAMAD, et de l'autre le réaménagement du quartier et des équipements. Encore une fois, nous nous sommes engagés à travailler sur ces sujets avec les riverains, d'autant qu'il s'agit de leur cadre de vie. Quant au terrain enherbé, nous discuterons avec eux de son devenir, sachant qu'il pourrait être plus utilisé s'il était aménagé différemment.

Concernant la concertation, il y a bien eu une réunion publique avec les riverains, et plus d'une cinquantaine de personnes ont été conviées.

Monsieur le Maire : « Je précise en effet à Monsieur BOSSIS que tous les riverains ont bien été invités, mais qu'ils ne sont malheureusement pas venus assez nombreux. »

Sophie MONTALÉTANG : « J'ajoute également que trois élus étaient présents à cette réunion et qu'il y avait environ 30 personnes. Elles se sont exprimées, et le seul point négatif qu'elles ont exprimé était donc la question de la sécurité des abords de l'école, autrement dit du cadre de vie dont je vous parlais. Il n'y a donc eu aucune opposition des riverains à ce projet. Je suis désolée, mais nous ne mentons pas. »

Nicolas HÉLARY : « Vous nous dites que les services d'accueil de l'ADAMAD doivent obligatoirement être regroupés. Soit. Cela signifie-t-il que l'ADAMAD quittera le quartier des Forges ? »

Sophie MONTALÉTANG : « Oui, je vous le confirme. »

Nicolas HÉLARY : « S'agissant des préfabriqués, pourquoi nous retrouvons-nous aujourd'hui à gérer cette question dans la précipitation, puisque l'ADAMAD réfléchit à ce sujet depuis neuf ans ? Ce dossier aurait pu être pensé bien amont, et nous aurions pu y associer les citoyens, ce qui n'a pas été le cas. Par conséquent, il y a une grosse incohérence dans ce que vous nous présentez aujourd'hui, et la question n'est pas de savoir si nous aidons ou pas l'ADAMAD. Nous ne sommes pas contre le fait d'aider cette association. Nous sommes contre votre méthode, car celle-ci n'est pas bonne. »

Sophie MONTALÉTANG : « C'est vous qui jugez de cette précipitation. Il n'y a pas eu de précipitation. Il y a simplement eu un permis de construire déposé. »

Monsieur le Maire : « Le plus important n'est pas de juger de telle ou telle action, mais de savoir s'il est important ou non de rendre service à l'ADAMAD. Vous contestez ce projet et vous n'en aimez pas la méthode, cela n'est pas grave. C'est votre façon de voir et nous n'avons pas la même vision. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

9 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

1 Abstention : Monsieur David SALLÉ

20. Modification des conditions patrimoniales des biens mis à disposition pour l'exercice de la compétence eau potable au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lieudit Le Petit fief

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau porte un projet de reconstruction de l'usine d'eau potable de Moulin Papon pour lequel elle a identifié les parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 mètres carrés sur le secteur du Petit Fief. Ces parcelles communales doivent donc être ajoutées à l'inventaire des biens mis à disposition validé par délibération du 11 décembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification.

Stéphane IBARRA : « Nous avons donc délégué la compétence de production d'eau potable à l'Agglomération, qui l'a déléguée à Vendée Eau. Comme ce sont essentiellement des habitants de La Roche-sur-Yon qui bénéficient de ce service, pourrions-nous avoir une présentation des enjeux et de la qualité de ce service, soit en Conseil municipal, soit en commission ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Je rappelle que ces présentations sont faites lors des commissions environnement de l'Agglomération, mais je sais que certains de vos collègues y siègent. Le titulaire a effectivement été choisi par Vendée Eau, et les travaux de cette usine d'eau potable démarreront à la fin de l'année, pour être terminés en 2025. Cette station permettra de couvrir le besoin en eau potable de 100 000 habitants. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Approbation de la convention de transfert des espaces publics - Opération Oxygène ZAE Les Ajoncs

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil municipal est appelé à approuver le principe du transfert des espaces communs au profit de la Ville du lotissement dénommé Oxygène, ZAE Les Ajoncs à La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Modification du périmètre d'application du taux de taxe d'aménagement majorée sur le secteur Eclasia parc

Pierre LEFEBVRE : Suite à la modification du code des impôts, le périmètre de taxe d'aménagement majorée ne peut scinder une même parcelle cadastrale. Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier ledit périmètre pour inclure les parcelles dans leur entièreté.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

30. Requalification du Bourg-sous-La Roche - Définitions des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté

Pierre LEFEBVRE : Il est prévu de réaliser la seconde phase d'aménagement du quartier du Bourg-Sous-La Roche via une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation est nécessaire au préalable. Cette délibération vise donc à approuver les objectifs urbains, et à adopter les outils de concertation en amont du dossier de création de ZAC.

Florence LEMAIRE : « Monsieur le Maire, même si le séquençage en deux phases successives de la requalification de ce quartier nous pose question, nous voterons pour cette délibération, dont nous reconnaissons le bien-fondé des objectifs. Néanmoins, comme pour le quartier Trois Ponts-Sully-Jacquard, il nous semble que la simple concertation des habitants proposée, avec des méthodes toujours très basiques, est encore une occasion manquée de co-construire réellement l'avenir de ce quartier. La concertation des habitants, sur un projet déjà élaboré par un groupement de bureaux d'études, permettra peut-être des ajustements à la marge, mais elle ne remplacera pas une réflexion réellement collective en amont du projet, qui nécessiterait il est vrai, une toute autre volonté politique, ainsi qu'une ingénierie démocratique à part entière. »

Monsieur le Maire : « C'est bien connu, nous ne sommes pas démocratiques et nous ne faisons pas de concertations. D'autre part, il était tout à fait logique de requalifier ce quartier en deux phases, tant l'emprise était importante, et qu'il était nécessaire d'avancer rapidement. Je rappelle en effet que la première phase du chantier du Bourg-sous-La Roche a été en discussions pendant 25 ans, avant que nous nous y attaquions réellement pour pouvoir avancer et proposer une première phase d'aération et de transformation de ce lieu. Là aussi, la concertation a eu lieu, et ce ne sont ni les cabinets ni les élus qui ont décidé de la structuration du Bourg-sous-La Roche, mais bien les habitants. D'ailleurs, il en sera exactement de même pour cette deuxième phase, et j'invite tous les habitants qui le souhaitent à participer à cette réflexion le temps venu. Bien entendu, il y a forcément un schéma directeur, puisqu'il faut bien travailler à partir d'éléments tangibles, mais ce sont bien les habitants qui décideront de l'avenir de cette deuxième tranche de travaux de réaménagement du Bourg-sous-la Roche. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Prestations de signalisation horizontale - Avenant n° 1 à la convention groupement de commandes - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Christophe BLANCHARD : Pour répondre aux besoins de fourniture et de pose de produits de signalisation horizontale, La Roche-sur-Yon Agglomération, ainsi que la ville de La Roche-sur-Yon, et les communes de Mouilleron-le-Captif, de la Ferrière et de Venansault ont constitué en 2019 un groupement de commandes permanent. La coordination de ce groupement de commandes est assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

A l'issue d'une première consultation par appel d'offres ouvert européen, l'accord-cadre conclu arrive à échéance le 27 novembre 2023.

Pour le renouvellement du marché, et après analyse de la nature et de l'étendue des besoins pour l'ensemble des membres du groupement, les prestations d'effacement, de pré-marquage, de marquage et de pose de signalisation thermocollée ne sont plus nécessaires. Par ailleurs, il est proposé de prendre acte de la modification de la composition du groupement. Ainsi, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes a pour objet de supprimer les prestations précitées, et de modifier l'objet et l'article 1 de la convention. Le futur marché portera donc uniquement sur la fourniture de produits de signalisation horizontale (produits de marquage routiers). Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Prestations de nettoyage des locaux du Cyel et des parkings de la ville de La Roche-sur-Yon - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Le Conseil municipal est appelé à délibérer avant le lancement d'une procédure de marché public pour autoriser la signature des marchés relatifs au nettoyage des locaux du Cyel et des parkings de la Ville de La Roche-sur-Yon. Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande avec montants maximum conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois, soit pour une durée maximum de quatre ans.

Stéphane IBARRA : « Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas parce que cette prestation est une grande dépense, mais parce que nous nous inquiétons à chaque Conseil qu'un certain nombre de services de la Ville soient de plus en plus externalisés. Il y a eu l'externalisation du groupe froid du Centre technique municipal, et il y a maintenant des prestations de nettoyage. De plus, il ne s'agit pas du même public, puisque mon premier exemple concerne du personnel qualifié, mais qu'il semble compliqué aujourd'hui de pouvoir en recruter dans la fonction publique et que nous n'avons pas la capacité de pouvoir les attirer financièrement. A l'inverse, les prestations de nettoyage peuvent être des supports intéressants en matière d'insertion, ou pour pérenniser certaines personnes moins qualifiées dans la fonction publique. Par conséquent, nous souhaiterions là aussi avoir un bilan des services externalisés et des prestations nouvelles de ces dernières années confiés à des prestataires privés, avec leurs montants, soit en Conseil municipal, soit en commission. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Maire : « Je laisse à présent la présidence de séance à Madame AUBIN-SICARD, puisque le Maire est obligé de quitter la salle pour la présentation du Compte financier unique. »

17 heures 50 : Président de séance Madame Anne AUBIN-SICARD.

Anne AUBIN-SICARD : « Nous allons donc reprendre l'ordre du jour de Conseil municipal avec la première délibération présentée par Sylvie Durand. Il s'agit non pas de la présentation du compte administratif, comme Madame Durand en a l'habitude à cette période de l'année, mais de la présentation d'un autre document, le Compte financier unique. »

1. Compte financier unique - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : Conformément à la délibération du 2 juillet 2019, la ville de La Roche-sur-Yon a conclu une convention relative à l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) avec la Direction départementale des Finances publiques, pour une durée maximale de deux ans (2022-2023). Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2021.

A l'issue de cette phase expérimentale, le CFU deviendra, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce nouveau document commun définitif, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Stéphane IBARRA : « Merci Madame la présidente de séance et merci Madame la rapporteuse. Je me joins également à vos remerciements en direction des services financiers, car il est vrai qu'il est difficile de se retrouver dans tous ces chiffres. De plus, il y a une rupture dans la façon dont on comptabilise aujourd'hui les dépenses et les recettes par rapport au compte administratif d'avant. Par exemple, le document de présentation de la délibération affiche des différences, notamment dans le chapitre 12 consacré aux charges de personnels. En effet, si le chiffre inscrit dans la page 18 est de 44 millions

d'euros en 2020, puis 43 millions d'euros en 2021 et 38 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 13 %, le chiffre inscrit deux pages plus loin est de 35 millions en 2020, ce qui au final ne représente plus qu'une baisse de 6 %. Cela n'est pas une critique, mais cet exemple montre bien les difficultés à analyser ce document. De même, s'agissant des ratios, nous constatons une certaine fracture des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2022, alors que les variations entre les exercices 2020 et 2021 s'inscrivaient dans une certaine continuité.

Lors de votre présentation, vous avez ventilé toutes les recettes, et il semblerait que beaucoup de voyants soient au vert, ce qui est plutôt une bonne chose pour la Collectivité. Tout d'abord, les recettes fiscales sont dynamiques, et ce, pour deux raisons. Premièrement, grâce à la revalorisation des bases de la loi de Finances, qui permet une plus-value fiscale intéressante de 3,68 %, et deuxièmement grâce au transfert du taux de la taxe foncière du Département, qui engendre plus d'un million d'euros de recettes fiscales supplémentaires. De même, les fiscalités indirectes ont progressé de 5,5 %, et la dotation globale de fonctionnement de quasiment 4 %. Cependant, les dépenses de fonctionnement ont aussi progressé dans le même temps. Au final, les recettes de fonctionnement ont ainsi progressé de 3,39 % par rapport à l'exercice 2021 – en retraitant les flux de mutualisation –, et les dépenses de fonctionnement de 5,87 %. Je prendrai donc ces deux pourcentages pour illustrer mes propos.

Concernant l'épargne de gestion et l'épargne brut, les ratios sont sensiblement les mêmes, sauf pour le taux d'épargne de gestion qui n'est plus que de 16,7 % au lieu de 18,8 %, ce qui montre un léger décrochage par rapport à l'année 2021. S'agissant de la dette, celle-ci a augmenté de 500 000 euros par rapport au compte administratif 2021, ce qui dégrade d'autant notre capacité à dégager de l'épargne nette. Certes, vous nous dites que vous conservez des capacités de financement pour l'avenir, mais il se trouve que les montants d'investissements du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et du BS (Budget supplémentaire) restent importants.

Par ailleurs, le taux de réalisation des dépenses d'équipements est assez modéré, et ce, malgré une dynamique des recettes. Je rappelle en effet que vous aviez inscrit 27 millions d'euros au BP 2022 (Budget primitif), avec les DM (Décisions modificatives) successives, et qu'au final vous n'aurez réalisé que 20,7 millions d'euros – d'où un report à financer dans le budget supplémentaire.

Pour conclure, l'encours de dette est donc légèrement stabilisé, malgré des recettes dynamiques, ce qui signifie tout de même que notre situation financière reste assez tendue pour l'avenir au regard du programme d'investissement et des grands projets que vous avez prévus. »

Sylvie DURAND : « Je reconnais que la lecture du CFU est un peu plus compliquée que celle du compte administratif, puisque la présentation a changé, et que les flux de mutualisation que nous avons en dépenses et en recettes ont effectivement été retraités pour être intégrés à l'attribution de compensation. De fait, nous avons l'impression que nos dépenses diminuent alors qu'elles augmentent. De même, c'est pour cette raison que vous avez une différence d'environ 9 millions d'euros dans l'exemple que vous avez cité.

Il semblerait que vous ayez une petite inquiétude. Or, je vous rappelle tout de même que ce CFU présente une situation financière saine, alors même que les premières augmentations de fluides et de fournitures que nous avons eues en 2022 ont impacté fortement nos dépenses de fonctionnement. D'autre part, ces hausses ont également impacté nos investissements, puisqu'elles ont concerné nos marchés publics. Dans le même temps, nos dépenses de personnels ont fortement augmenté, puisqu'elles ont progressé de 3,5 %, ce qui est un impact considérable pour le budget d'une collectivité. D'ailleurs, on nous annonce aujourd'hui une hausse de 1,5 %, que nous avons d'ores et déjà provisionnée au budget supplémentaire.

Quoi qu'il en soit, ces résultats prouvent une gestion responsable et rigoureuse, et ce, dans un contexte marqué par un niveau d'inflation record. Cela étant, nous restons quand même dans la continuité des années précédentes, puisque des efforts ont été réalisés en matière de solidité financière et de solvabilité. Pour ce qui est de notre solidité financière, la ville de La Roche-sur-Yon a conservé une certaine capacité d'investissement, puisque notre épargne brute, qui représente le socle de notre aisance financière et qui conditionne notre capacité d'investissement, s'élève à 13 138 252,03 euros. Personnellement, je trouve que c'est une performance compte tenu du contexte inflationniste de l'année 2022. Quant au taux d'épargne brute, il s'élève à 16,9 %, et reste quasiment similaire au 16,7 % de l'année 2021. Je rappelle que ce taux représente la part des recettes consacrée à l'investissement, et

qu'il est jugé « satisfaisant » au-delà de 10 %. Par ailleurs, la Ville conserve aussi une certaine marge d'autofinancement, puisque notre capacité de désendettement est de 6,78 ans (contre 6,52 en 2021), ce qui signifie que notre recours à l'emprunt est relativement maîtrisé. Enfin, je rappelle que les emprunts ont permis de financer 23 millions d'euros d'opérations inscrites au PPI 2021-2026, soit un taux de réalisation de 22 %, sachant que les ressources internes ont représenté 76,8 % des recettes d'investissement.

Concernant notre politique d'investissements, nous allons la poursuivre, puisque nous avons choisi d'investir pour rendre notre ville plus attractive. D'ailleurs, le quartier des Halles en est aujourd'hui la preuve, puisque ce quartier ne cesse de bouger et de vivre, alors que nous avons entendu beaucoup de choses à son sujet. Enfin, nous avons aussi choisi d'investir pour réduire nos dépenses de fonctionnement, en rassemblant nos bâtiments administratifs pour réaliser des économies d'énergies et limiter nos déplacements. Ne l'oublions pas, investir consiste aussi enrichir son patrimoine. »

Stéphane IBARRA : « Je voudrais simplement aborder deux éléments des budgets annexes. Premièrement, je constate que nous avons un nouvel endettement sur le budget du stationnement payant – dont il faudra aussi tenir compte à l'avenir – et deuxièmement, j'aimerais de nouveau revenir sur le budget du service externe des pompes funèbres. Nous avons déjà des échanges à ce sujet lorsque nous avons revu la grille des tarifs, et je constate qu'il y a un excédent de 700 000 euros au résultat de clôture.2022. Or, cet argent public est pris dans les concessions que nous facturons, et ces recettes représentent environ dix ans de gratuité potentielle pour les usagers. Il faut donc rapidement se poser la question de l'usage de cet argent ou bien le rendre aux Yonnais. Quant au reste, nous parlerons des investissements lors du budget supplémentaire. »

Sylvie DURAND : « Nous avons effectivement souscrit un emprunt pour la réalisation du parking des Halles et pour l'îlot Piobetta. Concernant le budget des pompes funèbres, nous faisons également ce triste constat, mais je rappelle qu'il s'agit d'une DSP sur 30 ans. »

Anne AUBIN-SICARD : « Vous parlez de trajectoire financière, mais il est difficile d'en faire l'analyse sur une période de deux ans. S'agissant des comptes administratifs 2020 et 2021, et du compte financier unique 2022, je rappelle que l'année 2020 a été marquée par la Covid-19, et que l'année 2021 a vu le démarrage d'une forte inflation généralisée. Quant à l'année 2022, le contexte a été marqué par de fortes tensions sur le marché de l'énergie, avec là aussi une très forte inflation. Par conséquent, c'est une performance d'arriver aujourd'hui avec des chiffres aussi satisfaisants au regard de ce contexte généralisé particulièrement compliqué.

Madame DURAND a parlé de stabilité dans cette exécution budgétaire, et nous pouvons ajouter les termes de régularité et de constance. Je pense en effet que les principaux ratios financiers qui viennent d'être présentés démontrent que le cap est tenu, et qu'il est même bien tenu. Je rappelle également que nos dépenses de fonctionnement sont inférieures à la moyenne de la strate, et ce, malgré l'augmentation des dépenses de personnels, et que les taux d'épargne (épargne de gestion, épargne nette, ou épargne brute) présentent une extrême régularité. Enfin, notre encours de dette a diminué de 2,7 millions d'euros entre 2021 et 2022, et la durée de désendettement de la Ville est elle aussi inférieure à la moyenne de la strate. Ces chiffres sont donc tout particulièrement satisfaisants. Par conséquent, je me joins aux remerciements adressés aux services et j'adresse également mes remerciements à Madame DURAND pour la tenue de cette exécution budgétaire. Je vous propose de passer au vote. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

1 Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD.

Le dossier du Compte financier unique ayant été voté, Madame Anne AUBIN-SICARD rend la présidence de séance.

18 heures 40 : Président de séance Monsieur Luc BOUARD.

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour chaque budget.

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

3. Décision modificative n° 1 de 2023 - Budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de 2023 qui prévoit :

- La reprise des résultats de l'exercice 2022 conformément à la délibération d'affectation des résultats ;
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2022 ;
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Stéphane IBARRA : « Je parlais tout à l'heure de notre capacité à pouvoir financer à la fois nos dépenses courantes et nos investissements, et je rappelais que le taux de réalisation de nos dépenses d'équipements était de 76 % (20,7 millions d'euros de réalisé pour une prévision de 27 millions d'euros). D'autre part, je rappelle que nous reportons seulement 3,5 millions d'euros sur la somme engagée, et que vous comptez poursuivre votre politique d'investissement dans un contexte économique toujours aussi compliqué. Par ailleurs, nous ne pouvons pas présager du projet de loi de Finances 2023 et de la réalisation exacte de nos recettes fiscales.

Vous dites que vous poursuivrez votre politique d'investissement, mais vous allez plutôt l'accélérer, puisque vous aviez inscrit 27 millions d'euros au BP 2022 toutes DM confondues, et que 32,5 millions d'euros d'équipements ont été programmé au BP 2023. Certes, personne n'est contre l'investissement, car nous savons notamment qu'il dynamise l'emploi, mais le total des dépenses d'équipements passe tout de même à 36,2 millions d'euros entre les restes à réaliser et les inscriptions nouvelles. Or, vous avez inscrit plus de 21 millions d'euros d'emprunts au BS pour l'année 2023, malgré la récupération du résultat, alors que vous aviez inscrit 9 millions d'euros l'année dernière au budget prévisionnel pour réaliser les 20,7 millions d'euros de dépenses d'équipements. Par conséquent, de deux choses l'une. Soit nous réalisons vraiment ces 32,5 millions d'euros d'équipements, mais nous ne dégagerons jamais 20 millions d'euros d'investissements, soit nous dégraderons encore plus notre épargne nette et aurons de plus en plus de difficultés à investir dans les prochaines années.

Encore une fois, nous ne sommes pas contre l'investissement ni la dette, car ce sont tous deux des leviers. Cependant, vous avez présenté lors du débat d'orientation budgétaire un PPI qui maintient un très haut niveau d'investissement pour 2024. Aussi, soit vous ne nous dites pas clairement que certaines choses ne seront pas réalisées, soit vous allez dégrader très sérieusement l'endettement de la Ville et donc notre situation financière. Voilà nos points de vigilance, sachant que nous entendons régulièrement parler de nouveaux investissements dans la presse. Bref, on a l'impression que l'investissement est très facile à La Roche-sur-Yon. Par ailleurs, nous sommes aussi attachés à l'adaptation et à la prise en compte du changement climatique, ce qui signifie aussi que l'investissement ne doit pas être uniquement du béton. Or, force est de constater que nous finançons majoritairement de très grands projets, dont les travaux ont des conséquences sur la dynamique du centre-ville, puisque nous allons encore indemniser des commerçants et que le centre-ville est encore en souffrance actuellement. Rendez-vous donc au CFU 2023 pour voir la réalité de l'investissement, sachant qu'il

faudra une vraie transparence sur ce qui aura réellement été réalisé par rapport aux annonces qui ont été faites. »

Sylvie DURAND : « Je rappelle que le budget primitif est un acte prévisionnel. Par conséquent, nous faisons des prévisions que nous réaliserons ou pas, et nous savons très bien qu'une partie de ce budget sera reporté. Par ailleurs, sachez que le fait de réaliser des investissements à hauteur de 76 % est un bon taux de réalisation. »

Monsieur le Maire : « Je voulais féliciter Monsieur IBARRA pour sa constance, car cela fait maintenant neuf ans qu'il nous dit la même chose, et que cela fait neuf ans que nous vous prouvons que notre méthode fonctionne. J'espère donc que nous continuerons ainsi ensemble pendant de nombreuses années. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2024

Patrick DURAND : L'article L. 2333-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il est ainsi proposé au Conseil de fixer les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2024.

Stéphane IBARRA : « Nous n'avons rien contre l'augmentation de cette taxe. Cela étant, Monsieur le Maire, j'aurais aussi aimé que vous ayez eu la même constance pendant neuf ans, et que vous respectiez vos engagements de ne pas augmenter les impôts. Je rappelle en effet que vous avez créé un impôt à l'Agglomération et que vous avez augmenté son taux. D'autre part, vous transférez aussi un certain nombre de charges à l'Agglomération et vous augmentez des tarifs de prestations, comme l'accès à la piscine ou à certains autres services publics. C'est également le cas pour un certain nombre de services délégués, et pour les futures redevances incitatives comme celle des ordures ménagères. De même, le tarif de l'eau a augmenté à La Roche-sur-Yon et celui de l'assainissement augmentera avec la nouvelle STEP. Par conséquent, continuez sur votre trajectoire, et continuez dans cette constance à dégrader l'accès des services aux Yonnais depuis neuf ans. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette leçon de morale Monsieur IBARRA. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Programme 2023-2024 d'aménagements des espaces publics Ilot de La Poste - Demandes de subvention

Sylvie DURAND : Pour accompagner les opérations de restructuration importantes des principaux bâtiments de l'îlot de La Poste (nouveaux commerces et construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un musée), la Commune a programmé le réaménagement des espaces publics attenants et environnants de ces bâtiments. En effet, cet îlot occupe une place stratégique dans le fonctionnement du centre-ville avec la présence de bâtiments historiques, de services publics, de commerces et de restaurants attractifs, ainsi que d'un espace vert urbain planté d'arbres majestueux classés.

Ce projet s'inscrit dans une revitalisation profonde du centre-ville soutenu par le programme Action Cœur de ville et valorisé dans le cadre de la dynamique « Ma ville demain ».

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 40 000 euros auprès du département de la Vendée, et un fonds de concours d'un montant de 223 299 euros auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. SAEML Oryon - Souscription à l'augmentation du capital social

Sylvie DURAND : Par délibération du 2 février 2023, le Conseil municipal a délibéré favorablement sur l'autorisation de procéder à l'augmentation du capital social de la SAEML Oryon, dont le montant est fixé à 6 505 950 euros par l'émission de nouvelles actions dont les souscriptions pourront être libérées au moyen de versements en espèce ou par apport en nature de biens immobiliers.

Il est donc proposé au Conseil municipal de souscrire à hauteur de 2 996 510 euros, à titre irréductible pour la totalité de ces droits, par apport en nature de biens immobiliers.

Question adoptée à l'unanimité par 27 voix pour.

9 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

9 Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Bernard QUENAUULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, Monsieur Romain BROCHARD, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Pierre LEFEBVRE.

9. Construction du futur carré de l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération et du nouveau musée Espace Napoléon - Attribution et autorisation de signature des lots n° 7 et 8

Christophe BLANCHARD : En 2018 la ville de La Roche-sur-Yon a décidé la construction d'un nouvel Hôtel-de-ville et d'agglomération et d'un musée intégrant un espace napoléonien. Pour ce faire la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Richez de Paris. La majorité des marchés de travaux a été attribuée lors du Conseil municipal du 6 avril 2023. La présente délibération porte sur l'attribution du lot n° 7 « Menuiseries extérieures » et du lot n° 8 « Serrurerie ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Aurélie VIEILLEDENT : « Monsieur le Maire, en préambule, je précise que mes interventions sont portées à la fois par notre groupe, ainsi que par Claire MAURIAT et Guy BATIOT.

Cette délibération concerne donc les lots n° 7 et n° 8. Cependant, nous souhaitons attirer une nouvelle fois votre attention sur le lot n° 19 qui concerne la verrière. Si nous avons bien noté que le vitrage sera « intelligent », nous souhaitons avoir une garantie sur le fait que ce contrôle solaire limitera suffisamment la surchauffe en période estivale, et qu'il n'y aura pas besoin d'installer avec l'usage un système actif de refroidissement. D'autre part, nous avons également noté qu'un système de ventilation par ouverture des vitrages permettra de refroidir la zone pendant la nuit. Or, la diminution de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit fait partie de la définition de la canicule. Sachant que d'ici 2050 les canicules devraient être multipliées par deux, comment prévoyez-vous le refroidissement dans ces conditions, en gardant en tête que les conceptions actuelles doivent impérativement avoir un faible impact écologique et être sobres en énergie ? »

Monsieur le Maire : « Je ne vous répondrai pas car nous avons répondu dix fois à cette question, en vous précisant à la fois en commission et en Conseil municipal que ces exigences avaient été apportées auprès de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises qui s'étaient engagées à les respecter. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

10. Marchés publics de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature d'avenants

Christophe BLANCHARD : Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature des avenants suivants :

- Construction du futur carré de l'Hôtel-de-Ville et d'Agglomération et du nouveau musée - Avenant au lot n° 1 « Curage – Déplombage – Désamiantage – Déconstruction » ;
- Travaux de rénovation de l'école Laënnec - Avenants aux lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, et 15 ;
- Gestion des déchets issus des ateliers techniques de la ville de La Roche-sur-Yon - Avenant au lot n° 1 « Location de bennes, transport, enlèvement et traitement du tout-venant » ;
- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Avenant au lot n° 1.

Auréli VIEILLEDENT : « Monsieur le Maire, une partie de cette délibération concerne les travaux de l'école Laënnec, et nous réitérons notre remarque sur cette rénovation. Sachant qu'il s'agit d'une rénovation d'ampleur, il nous semble nécessaire de se fixer sur l'objectif de 60 % de réduction de la consommation énergétique, et non sur l'objectif de 2030 limité à 40 %. Par ailleurs, vous avez communiqué dans la presse sur le verdissement des cours d'écoles. Pourquoi ne pas intégrer d'ores et déjà la rénovation de la cour d'école en ce sens dans la rénovation de cet établissement ? Cela permettrait une meilleure cohérence et une limitation des coûts. »

Jacques BESSEAU : « Concernant le projet de verdissement de l'école Laënnec, je rappelle que nous nous sommes saisis de ce sujet avec l'ensemble de l'équipe éducative et des parents d'élèves. Cependant, nous ne pouvons pas faire ce genre de chose à la va-vite lorsqu'il s'agit de projet immobilier ayant certains aléas. Il était donc d'abord nécessaire de travailler sur des diagnostics avec l'ensemble des groupes scolaires pour trouver ensuite une solution pérenne. S'agissant de l'école Laënnec, un travail sera réalisé entre le périscolaire, le centre d'accueil, les parents d'élèves et les enfants. Ce projet se mettra donc en place progressivement au cours de cette année, et je vous invite à y participer si vous êtes un parent d'élève. Quant aux panneaux photovoltaïques, ils ont été orientés correctement pour permettre une bonne production d'énergie, et la toiture sera inaugurée le 8 septembre prochain. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur l'avenant n° 8 qui concerne l'aménagement des espaces publics du quartier des Halles. Avant cela, je rappelle que nous sortons tout juste de l'avenant n° 7, qui contenait une petite rallonge pour terminer la place dans les temps. D'ailleurs, nous avons été assez déçus puisque nous n'avons eu qu'une petite statue en résine au lieu de la vraie. Nous prenons donc encore du retard, mais nous n'en sommes plus à ça près pour ce quartier. Quoi qu'il en soit il reste encore 220 000 euros d'avenants sur ce lot, et je voudrais simplement réitérer notre demande, qui elle aussi est constante. Pourrions-nous connaître un jour le montant global de ce marché, entre les différents aménagements, les dédommagements et la maîtrise d'œuvre ? Vous nous répondrez certainement que vous avez déjà répondu à cette question, mais je ne pense pas que la réponse de 17 millions d'euros que nous avons eue de Monsieur ABDALLAH soit adaptée. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Auréli VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

11. Organisation des services en cas de grève

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du service minimum en période de grève, afin d'assurer la continuité des services publics d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

Stéphane IBARRA : « Je ne reviendrais pas sur la loi qui permet l'organisation d'un service minimum en cas de grève. En revanche, vous n'avez pas annoncé à l'assemblée qu'un accord avait été trouvé avec les organisations syndicales de la Ville. Cela signifie donc que vous proposez aujourd'hui un

protocole qui est uniquement le vôtre. Or, cela risquera d'une part de poser des difficultés à sa mise en œuvre dès les premiers mouvements sociaux, et d'autre part de dégrader encore davantage un dialogue social déjà plus que tendu. Je rappelle en effet que le Conseil d'agglomération du mois d'avril a déjà été interrompu, et qu'un certain nombre de mouvements de grève ont notamment eu lieu dans les écoles. Nous sommes donc très inquiets à ce sujet, et il est inconcevable pour nous de présenter une organisation de service en cas de grève à l'assemblée délibérante, sans accord minima ou compromis avec les organisations syndicales. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

Sylvie DURAND : « J'ai effectivement omis de dire qu'il n'y avait pas eu d'accord de trouvé. En revanche, je ne peux pas entendre que le dialogue social n'est pas bon, puisque deux Comités sociaux territoriaux se sont déroulés récemment et qu'ils se sont déroulés dans l'apaisement. Par conséquent, le dialogue social existe, et il se passe bien, même si nous n'avons pas pu trouver d'accord. Quant à la délibération, l'objectif consiste bien à ne pas entraver le droit de grève et à assurer une continuité de service public. »

Monsieur le Maire : « Dans ces cas-là, nous pensons avant tout aux enfants et aux parents. »

Martine CHANTECAILLE : « Je pense que le respect minimal pour les organisations syndicales est aussi de penser qu'elles sont bien capables de prendre leurs décisions seules sans être influencées. Il y a donc des sous-entendus un peu caricaturaux qui n'ont pas lieu d'être. D'autre part, vous estimez que le dialogue social n'est pas dégradé, mais on ne peut que s'interroger sur l'absence totale d'accord de tous les syndicats au sujet de cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Je pense que les propos de Madame DURAND étaient extrêmement pesés. D'autre part, il est tout à fait logique que les syndicats ne participent pas à cette mise en place. D'ailleurs, je les comprends tout à fait, puisque j'ai moi-même fait du syndicalisme pendant toute ma vie. Il y a peut-être des choses que l'on ne peut pas voter, mais ce n'est pas pour cette raison que l'on n'en comprend pas le bien-fondé, et je pense que nous sommes exactement dans ce cas. »

Jacques BESSEAU : « Je rappelle tout d'abord que c'est à la demande des parents que nous nous sommes penchés sur cette loi. D'autre part, je rappelle qu'il y a eu 22 jours de grève l'année passée, ce qui signifie que certains enfants ne sont pas allés à l'école car les parents ne pouvaient pas faire des allers-retours le midi pour qu'ils mangent. Cela représente cinq semaines de cours en moins sur l'année. Quant à cette année, nous sommes déjà à quatre semaines de cours en moins. Si le droit à la grève est tout à fait logique, le droit à l'enseignement et à la pédagogie l'est tout autant pour les enfants. Par conséquent, il était absolument essentiel que cette délibération soit votée. »

Monsieur le Maire : « Je préciserai simplement qu'un seul de ces 22 jours était une action locale, toutes les autres journées étant des actions nationales. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

12. Instauration du forfait mobilités durables pour les agents de la Ville

Malik ABDALLAH : Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer le forfait mobilités durables pour les agents de la Ville se rendant sur leur lieu de travail par l'intermédiaire d'un des moyens de transports suivants : vélo, VAE, EDP, covoiturage, véhicule en auto partage.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Modification de la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable

Monsieur le Maire : Par délibérations du Conseil municipal du 24 septembre 2019, puis du 24 septembre 2020, la ville de La Roche-sur-Yon a créé une commission locale du site patrimonial remarquable, chargée du suivi et de la mise en œuvre des règles du site patrimonial remarquable, et remplaçant la commission locale de l'AVAP (CLAVAP). Celle-ci est composée de quatre membres de droit et de douze membres nommés. Suite aux modifications de certaines délégations de fonctions des élus du Conseil municipal et au changement de présidence de l'Association des vitrines du centre-ville, la composition de cette commission nécessite des évolutions. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider sa nouvelle composition.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Extension du périmètre de la Commission de règlement amiable Salengro-Napoléon

Frédérique PÉPIN : La ville de La Roche-sur-Yon mène actuellement d'importants travaux de modernisation dans le centre-ville. Des projets structurants sont en cours et sont susceptibles d'engendrer des dommages pour les commerces. Par délibération du 28 juin 2022, la Ville a mis en place une Commission de règlement amiable sur le périmètre Salengro-Napoléon. Il est ainsi proposé; compte tenu des travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Foch, d'étendre le périmètre d'intervention de la Commission de règlement amiable sur le haut de cette rue.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Création d'une Commission municipale de débit de boissons

Frédérique PÉPIN : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'une commission communale des débits de boissons. Elle sera appelée à préconiser des actions de médiation et/ou sanctions afin d'assurer une bonne gestion de l'équilibre entre activités nocturnes commerciales et riverains sur le territoire de la commune.

Florence LEMAIRE : « Monsieur le Maire, la création de cette commission répond à une problématique déjà connue, et qui ne pouvait que s'amplifier compte tenu entre autres de l'augmentation et de la concentration des débits de boissons dans le centre-ville. L'action de cette commission devrait permettre que les efforts demandés aux établissements concernés soient harmonisés et mieux encadrés. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

En revanche, compte tenu de la difficulté que peut représenter pour un débit de boissons le contrôle de sa clientèle et de la diversité des activités que recouvre le terme de débit de boissons, il nous semble important que cette commission précise préalablement et régulièrement le cadre réglementaire sur lequel elle s'appuiera. De même, elle devra faire régulièrement état des garanties qu'elle se donne pour éviter tout soupçon de conflit d'intérêts. Enfin, elle pourrait utilement faire de façon proactive des préconisations pour prévenir les problèmes potentiels, ou aider les établissements à mieux identifier les ressources dont ils disposent pour les éviter ou les gérer. »

Frédérique PÉPIN : « Tous ces éléments ont bien évidemment été pris en compte. D'autre part, je rappelle que cette commission est notamment présidée par Monsieur le Maire, et qu'elle se réunira soit de façon régulière comme mentionné dans le règlement, soit sur interpellation si Monsieur le Maire est saisi d'un désordre par les services compétents. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Actualisation des tarifs des droits de place

Frédérique PÉPIN : En vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), des délibérations sont prises pour fixer les conditions d'augmentation des tarifs de

fréquentation ou d'usage des services publics communaux. Conformément au 6° du b de l'article L.2331-3 du CGCT, le produit des droits de place perçus dans les Halles, foires et marchés, présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. Les modalités de révision de ces droits relèvent ainsi de la compétence du Conseil municipal.

Stéphane IBARRA : « S'agit-il de tarifs généraux pour l'ensemble de la Ville ou y a-t-il des tarifs particuliers appliqués pour cette place puisque de nouveaux espaces ont été livrés ? Autrement dit comment sont tarifées ces extensions de terrasses ? »

Frédérique PÉPIN : « Concernant la place Jacques-CHIRAC et l'extension des terrasses des commerçants qui en bénéficient, la tarification en place est maintenue. Il suffit simplement au commerçant de faire une demande d'extension de sa terrasse, surface que nous multiplions ensuite avec le tarif en vigueur. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

27. Requalification du quartier des Halles - Conventions d'indemnisation avec les commerçants

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et du Bourg-sous-La Roche, la Ville a mis en place une commission de règlement amiable chargée d'évaluer de manière indépendante l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des Halles. Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal administratif de Nantes et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale.

La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causé par les travaux menés par la Ville. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission, ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'indemnités à trois commerces du marché des Halles.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Aurore RAVEZ.

28. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre du dispositif d'aide aux façades et devantures commerciales, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de 3 690 euros à la société ICPV pour un projet au 33 rue du Président DE GAULLE.

Romain BOSSIS : « J'aimerais simplement faire une intervention pour rappeler les propositions que nous avons faites la fois précédente. Je pense en particulier à l'accompagnement des commerçants dans la réhabilitation énergétique, en plus de la rénovation esthétique de leur façade, et notamment aux isolations extérieures et aux huisseries de meilleure qualité énergétique. Avez-vous eu des réflexions sur ce point et avez-vous avancé pour faire évoluer ce dispositif dans les prochains mois et dans les prochaines années ? »

Frédérique PÉPIN : « C'est déjà le cas depuis quelque temps, puisque votre collègue Monsieur BATIOT avait déjà souligné ce point. D'ailleurs, le règlement a évolué en ce sens, notamment en ce qui concerne l'épaisseur et la qualité du vitrage demandé dans le cadre de cette subvention. Autrement dit, la subvention n'est pas versée si la qualité du vitrage défini dans le règlement n'est pas adaptée. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Aurore RAVEZ.

29. Contrat de ville programme d'actions 2023 fonds de participation des habitants - Convention et règlement intérieur

Sophie MONTALÉTANG : Le Contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers prioritaires par un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et la cohésion sociale.

Le programme d'action 2023 a été élaboré sous forme d'appel à projets. Un comité de pilotage rassemblant la Ville, la Préfecture et des conseillers citoyens a décidé des attributions de subventions à partir de l'enveloppe allouée de 244 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme des actions retenues et les termes de la convention de gestion du fonds de participation des habitants avec l'AMAQY, ainsi que le règlement intérieur d'attribution du fonds de participation des habitants.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Nathalie GOSSELIN.

31. Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association Les copains de l'Ornay

Frédérique PÉPIN : L'association des commerçants de Saint André d'Ornay « Les copains d'Ornay » sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 650 euros, afin d'organiser un évènement festif le 1^{er} septembre 2023. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Stéphane IBARRA : « Nous soutiendrons cette jeune association et voterons pour l'attribution de cette subvention. Toutefois, nous aimerions connaître les règles d'opportunités d'intervention de la Ville, puisque cette association n'a été créée qu'en février dernier, que nous ne sommes qu'au mois de juin, et que nous lui allouons déjà une subvention ? Par exemple, la Ville demande une antériorité d'au moins un an pour la location de salle, et elle se renseigne d'abord sur les membres du bureau avant d'allouer des subventions. Bref, comment sont traitées les différentes demandes des acteurs associatifs ou collectifs du territoire ? »

Monsieur le Maire : « Des règles sont établies pour toutes les associations. Par exemple, il doit y avoir un certain pourcentage de Yonnais parmi les membres du Conseil. Dans le cas présent, le cadre est différent, puisqu'il s'agissait jusqu'à présent d'un collectif qui a déjà créé plusieurs évènements dans le passé. A cette époque, nous n'avions pas participé financièrement car il n'y avait pas de structure associative pour porter ces évènements. Il s'agit donc davantage de formaliser une structure déjà existante qui porte vraiment sur le bénéfice du quartier. C'est pour cette raison que nous vous demandons de soutenir cette association. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

32. Conventions entre la Ville et le Département - Réalisation d'une action collective d'insertion (ateliers et chantiers d'insertion) en faveur de bénéficiaires du RSA et de jeunes 16-25 ans bénéficiaires du fonds d'aide aux jeunes

Françoise RAYNAUD : La ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, en confiant au CCAS la gestion d'un « chantier collectif d'insertion ». Le dispositif Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dépend désormais du service Emploi et insertion de la Direction du développement économique, du commerce, de l'emploi et de la formation, et réalise des travaux « d'entretien et d'aménagement des espaces verts, espaces naturels et du bâtiment ». Il est agréé Atelier et chantier d'insertion par l'Etat.

Les présentes conventions avec le Département de la Vendée définissent les publics accueillis, ainsi que le montant des subventions allouées au cofinancement de l'encadrement et de l'accompagnement de ces publics. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

Martine CHANTECAILLE : « Je partage vos propos concernant la vigilance à avoir à l'égard de ces jeunes, d'autant que la notion de « sortie positive » n'est pas spécialement claire. Certaines formations peuvent en effet avoir un rôle positif pour la personne sans qu'elles se traduisent nécessairement par un emploi, mais qu'elles y préparent pour plus tard pour lui permettre de débloquer des situations compliquées. Il y a donc une vigilance à avoir sur ces notions et sur ces personnes qui ont besoin d'être accompagnées et respectées.

Françoise RAYNAUD : « Comme vous le savez, les chantiers d'insertion sont la première marche de ces publics très éloignés de l'emploi, puisqu'on redonne à ces personnes « l'envie de... ». Par conséquent, la sortie vers l'emploi n'est pas forcément une évidence au départ, d'autant que certains publics sont de plus en plus éloignés de l'emploi. D'ailleurs, nous observons aussi ce phénomène dans les missions locales, et c'est pour cette raison – je le dis au passage – que le projet de loi France travail nous inquiète beaucoup. Ce projet parle en effet uniquement de l'emploi, alors que ce n'est pas le seul sujet pour ces publics. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

33. Convention cadre entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Vendée et l'Atelier et chantier d'insertion de la ville de La Roche-sur-Yon

Françoise RAYNAUD : La présente convention définit les modalités conjointes d'intervention entre le SPIP de la Vendée et l'Atelier chantier d'insertion (ACI) de la ville de La Roche-sur-Yon, afin d'employer au sein de ce dernier des personnes placées sous-main de justice, et pour qui le juge d'application des peines prononcerait un placement extérieur. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

34. Création d'une antenne du Centre municipal de santé (CMS) située rue Paul Doumer

Patricia MURAIL-GENTREAU : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'une antenne du Centre municipal de santé au 33 rue Paul Doumer.

David SALLÉ : « Les deux groupes d'opposition voteront pour cette délibération qui, sur le fond, ne peut faire que l'unanimité, autour d'une collectivité qui cherche à mettre en place des solutions pour satisfaire aux besoins de santé de sa population. Les chiffres sont terribles, puisque 10 000 personnes n'ont pas de médecin traitant aujourd'hui, et que certaines se trouvent parfois dans des conditions très critiques. Nous ne polémiquerons pas ce soir sur les choix politiques faits au niveau national sur cette question, qui impactent pourtant directement notre ville et notre agglomération. Cependant, voici peut-être l'amorce d'une critique, puisqu'à notre sens, cette question de la santé et de l'accès à un médecin devrait être traitée à l'échelle de l'Agglomération.

Ce soir, je souhaiterais surtout témoigner des conditions dans lesquelles se font les réflexions et les échanges, et se partagent les informations, pour éclairer l'opposition et avec elle toute la population sur le choix faits par la majorité. Pour contextualiser, je rappelle, que sans savoir qu'une délibération concernerait le Centre municipal de santé (CMS), notre groupe, par l'intermédiaire de son secrétariat, a exprimé auprès des services le 3 mai dernier son souhait d'obtenir quelques chiffres sur le fonctionnement du CMS. Combien de médecins en poste ? Combien de patients reçus ? Combien de consultations dispensées ? S'il existait un projet d'extension ou encore le nombre d'internes concernés par la mise en place de la bourse d'étude. Une relance est nécessaire, mais les services – que nous tenons à saluer encore une fois ce soir pour leur travail conséquent et de qualité –, se montrent disposés à répondre dans les plus brefs délais. Cependant, un *mail* du directeur du cabinet du Maire nous apprend le 11 mai que (*je cite*) : « les demandes des élus d'opposition doivent passer par le cabinet et

non directement auprès des services ». Ainsi, le 8 juin apprenons-nous par ledit cabinet que les éléments de réponse nous seront transmis lors de la commission dédiée, soit le 14 juin. Lors de cette commission, les réponses resteront parcellaires. Si la délibération de ce soir nous éclaire sur certains points, il nous a cependant été refusé d'obtenir le nombre de patients suivis et le nombre de consultations dispensées. Idem pour les coûts de fonctionnement en personnel, matériel et immobilier, qui, parce qu'ils ne figurent pas dans un projet annexe, seraient difficiles à isoler. Nous aurions donc souhaité obtenir des données comparatives avec les fonctionnements d'autres structures de santé, mais refus là encore.

Lorsque j'ai débuté mes études d'infirmier, le sujet d'oral d'admission était « la santé n'a pas de prix ». S'il est facile de s'accorder sur cette affirmation, la santé a pourtant bien un coût, parfois lourd, que les politiques publiques acceptent ou non de financer. Notre souhait n'est pas de polémiquer stérilement sur le coût d'une structure comme le CMS, utile à la population, mais bien d'avoir la plus grande transparence, notamment dans un but de pédagogie vis-à-vis de la population, mais aussi de nous, décideurs publics. Je vais donc vous rappeler ici le vote, lors du dernier Conseil, de la charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et notamment son article 7 sur la bonne administration et consultation, puisque l'alinéa 2 précise : « il est essentiel que les femmes et les hommes bénéficient d'un accès égal dans la pratique aux informations pertinentes, ainsi que de l'opportunité égale d'y réagir. » Nous réitérerons donc nos demandes d'information en bonne et due forme, et nous laissons nos administrés juges de ces pratiques du pouvoir. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de surprise dans votre intervention, dont nous avons désormais l'habitude. »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « J'entends dans vos propos que mes réponses étaient superficielles, alors que je pense les avoir suffisamment détaillées. D'autre part, je rappelle que vous m'avez demandé en fin de commission si vous auriez un compte-rendu car vous n'aviez pas pris de notes. »

Monsieur le Maire : « C'est toujours le même problème, mais cela n'est pas très grave. Une opposition est faite pour s'opposer et pour utiliser tous les moyens dont elle dispose pour cela. Encore une fois, ce n'est pas si grave. Parfois, la mauvaise foi est dérangeante, mais nous en avons l'habitude. Je rappelle en effet que vous avez évidemment accès à toutes les informations comme tous les autres, et que vous devez évidemment les demander auprès du Cabinet, comme le font tous les autres membres du Conseil municipal. Cela permet d'organiser les choses et de ne pas encombrer les services avec des demandes de tout ordre. Quant à la comparaison du CMS par rapport à d'autres activités, il est de votre rôle de conseiller municipal d'opposition de calculer ces chiffres pour vous faire votre propre jugement – ce que vous savez extrêmement bien faire d'habitude. Je redis donc ce que j'ai déjà dit, nous sommes d'affreux dictateurs et nous décidons tout, tout seuls. Vous pouvez le répéter autant de fois que vous le voulez, cela n'est pas très grave.

En revanche, je suis rassuré que vous votiez pour cette délibération, car l'essentiel est bien de trouver des solutions pour que nos habitants aient un accès aux soins. Tout le reste constitue des argumentations superfétatoires qui cherchent davantage la petite bête que le fond. Votre voisin disait tout à l'heure que nous prenions les gens pour des jambons, mais je crois plutôt que vous nous prenez pour quelque chose d'encore un peu plus important que ça. Par ailleurs, il ne faudrait pas que vous tombiez dans une vision mercantile de la santé, car cela n'est pas notre préoccupation. Notre préoccupation est avant tout celle des habitants, de la santé, de l'accès aux soins, de la façon dont nous pouvons les aider, et de la façon de mettre des choses en place. Enfin, je rappelle que ce CMS a été décidé sur la proposition d'une personne de la précédente équipe d'opposition qui s'appelle Anita CHARRIEAU. Comme quoi les dictateurs que nous sommes savent parfaitement accepter les propositions de l'opposition dès lors qu'elles vont dans le sens de l'intérêt commun. Voilà ce qui est important dans le fond. De toute façon, dans votre esprit nous ne vous donnerons jamais assez de chiffres, ni jamais assez d'explications ou de justifications. Dont acte. Encore une fois ce n'est pas si grave que ça. Vous êtes dans votre posture et dans votre rôle, et nous sommes dans le nôtre. Nous vous proposons des délibérations, à vous de trancher avec les éléments que vous pouvez récolter, avec ceux que nous pouvons vous donner, et avec ceux que nous ne pouvons pas vous donner et qu'il vous appartient de rechercher. »

David SALLÉ : « Vous venez de répéter ce que j'ai dit. Nous sommes effectivement pour cette solution car elle est utile pour les Yonnais. Je l'ai dit deux fois dans mon intervention. Il n'y a donc aucune

polémique de notre part sur ce sujet. En revanche, la transparence nous paraît indispensable, et nous sommes inquiets de la désaffection de la population pour la chose publique, notamment parce qu'il y a un manque de transparence sur les décisions et les choix qui les guident. Nous serions tout à fait à même de comprendre qu'un CMS coûte plus cher en termes de fonctionnement qu'une maison pluri professionnelle de santé, par exemple parce qu'il accueillerait une population plus en difficulté qui nécessiterait des soins préventifs et des soins plus lourds. Bref, nous sommes prêts à entendre tout un tas de facteurs. Nous vous demandons seulement de la transparence et cela nous paraît être la plus grande légitimité. Je suis désolé, mais j'ai pris toutes les notes des éléments qu'on a pu nous fournir, et il y en a beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse. D'ailleurs, il nous a clairement été dit : « vous n'aurez pas la réponse », et c'est ce que nous contestons. »

Monsieur le Maire : « Nous vous donnons les réponses que nous avons. »

Romain BOSSIS : « Vous ironisez sur la demande de mon collègue David SALLÉ... »

Monsieur le Maire : « ...non, non. Monsieur BOSSIS, n'utilisez pas votre propre fonctionnement pour moi. Je n'ironise pas du tout. J'ai repris chaque argument et je l'ai exposé calmement. Je n'ironise pas, ce qui n'est pas forcément le cas de tout le monde ici. »

Romain BOSSIS : « Quoi qu'il en soit l'intervention de mon collègue concernait la transparence et les informations que nous demandons maintenant depuis des mois. Il a cité l'exemple du CMS, mais nous vous avons aussi présenté d'autres éléments en début de Conseil qui vous avaient été demandés. Je pense par exemple aux compte-rendus de réunions publiques, aux chiffres du chantier des Halles, à nos demandes répétées sur l'activité des piscines de la Ville et de l'Agglomération, ou encore aux questions posées par écrit auprès de votre cabinet et des élus concernés sur la course de la Bicentenaire. Bref, tout un tas de demandes sur lesquelles nous n'avons malheureusement pas eu de réponses. »

Monsieur le Maire : « Vous mentez, puisque vous avez eu ces réponses en commission. »

Romain BOSSIS : « Ces réponses ont été orales, rapides et parcellaires. »

Monsieur le Maire : « Vous les avez donc eues ! »

Romain BOSSIS : « Nous demandons simplement une transparence des chiffres. Vous dites que cela n'est pas grave. Au contraire, je trouve grave en tant qu'élu municipal, que l'opposition ne puisse pas accéder à l'intégralité des informations nécessaires à l'exercice de ce mandat... »

Monsieur le Maire : « ...j'aimerais que vous laissiez la parole à d'autres élus. »

Romain BOSSIS : « Vous me coupez la parole alors que je n'ai pas terminé mon intervention. »

Monsieur le Maire : « Je l'ai coupée sciemment car vous répétez la même chose pour la septième fois et que je pense que tout le monde a compris. Monsieur BESSEAU, vous avez la parole. »

Jacques BESSEAU : « Monsieur le Maire. Je répéterai ce que j'ai déjà dit en commission. Lorsque nous étions nous-même dans l'opposition avec ma collègue Anne AUBIN-SICARD, je n'ai jamais eu un seul document écrit car la qualité de la majorité de l'époque était de mettre un titre sur chaque document pour ne pas qu'il soit distribué – puisqu'il s'agissait d'un document de travail. En revanche, nous pouvions donc poser toutes les questions que nous voulions en commission, et avoir des réponses que nous notions, et nous pouvions même enregistrer. »

Lors de la commission n° 4, on m'a demandé un compte-rendu pour quatre chiffres. Excusez-moi, mais il était tout à fait possible de les noter. C'est ce que j'ai fait pendant cinq ans pour avoir des réponses, et pour poser des questions intelligentes, et pour ne pas interroger la majorité de l'époque sur ce qui n'était pas intéressant. Par conséquent, ne travaillez pas dans ce sens. Travaillons plutôt de façon positive dans l'intérêt des Yonnais. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur BESSEAU, je vous laisse juger de ce qui est intéressant et de ce qui ne l'est pas. Monsieur le Maire, deux choses m'interpellent dans vos propos. Premièrement, j'apprends que sciemment vous ne nous communiquez pas des informations, ce qui me laisse assez pantois. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez reprendre l'enregistrement, je n'ai absolument pas dit ça. »

Stéphane IBARRA : « Vous avez dit que vous ne nous donnerez pas certaines informations, mais j'ai dû rêver. Deuxièmement, si nous représentons l'opposition au sein de cette assemblée, nos questions concernent aussi l'ensemble des Yonnais. Comme vous le dites souvent, on peut ensuite avoir un regard ou une interprétation différente des priorités ou des actions à mettre en œuvre. Pour autant, l'accès à l'information reste essentiel, notamment pour avoir des débats apaisés et des choses intelligentes à dire, pour rappeler le propos de Monsieur BESSEAU. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, c'est à vous de faire vos propres compte-rendus et vos propres rapports puisque vous siégez dans toutes les commissions. »

Stéphane IBARRA : « Nous ne siégeons pas dans toutes les commissions. Je suis désolé, mais qui ici siège dans la commission n° 2 de l'Agglomération ou a eu les informations concernant la question de l'eau potable ? »

Monsieur le Maire : « Vous avez certains de vos collègues dans les commissions, c'est à vous de travailler avec eux. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je suis désolée mais il y a au moins un conseiller de l'opposition présent à toutes les réunions de commissions, et il y en a bien un dans la commission n° 3 « transition écologique ».

Stéphane IBARRA : « Cela ne vous empêche pas d'informer le Conseil municipal de La Roche-sur-Yon lorsque vous avez une question sur ce sujet, car cette thématique concerne tous les Yonnais. »

Monsieur le Maire : « En fait, vous reprochez aux autres les propres turpitudes sur lesquelles vous avez été élevés, et c'est un peu vexant. Vous avez été élevés sous ce modèle, et vous reprochez une attitude qui est très loin de ce qui se pratiquait avant 2014. Bref, là encore, on a le droit de ne pas être d'accord. Nous passons au vote. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

35. Stationnement payant - Rapport annuel 2022 du traitement des Recours administratifs préalables obligatoires

Patrick DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport 2022 du traitement des Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) concernant le stationnement payant.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

36. Règlement des temps de l'enfant

Jacques BESSEAU : La Ville dispose d'un règlement intérieur des « Temps de l'enfant » qui pose notamment les règles de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, activités péri-éducatives et P'tits mercredis).

Dans un souci d'harmonisation du règlement et d'une cohérence dans l'équité de traitement de toutes les situations, le règlement pose une même règle pour l'ensemble des familles, quel que soit le niveau et l'âge de l'enfant. Par ailleurs, et afin de faciliter le travail des équipes de restauration sur site, toute modification d'une réservation devra être signifiée 48 heures en amont afin de prévoir le nombre de repas en conséquence. Enfin, il est proposé de rappeler la notion de « repas exceptionnel » afin de communiquer plus précisément sur cet aspect aux familles, cette règle n'étant pas jusqu'à maintenant clairement affichée.

Martine CHANTECAILLE : « Nous aurions une proposition d'amendement à faire à ce règlement, et plus précisément sur le paragraphe concernant l'admission aux temps périscolaires. Il s'agit de l'article 1 « restauration scolaire », petit b « modalités d'inscriptions ». Une des phrases dit : « en cas d'absence non signalée dans les délais, le repas est facturé sauf en cas d'absence pour maladie. »

Dans le contexte de pénurie médicale, et dans un objectif de simplification administrative et de rationalisation des certificats médicaux, la Direction générale de la santé et la Direction de la Sécurité sociale ont produit en 2011 une circulaire reprenant l'ensemble des réglementations. Cette circulaire dit « qu'il n'existe pas de texte législatif ou réglementaire fondant la nécessité d'un certificat médical pour absence à la cantine scolaire, en dehors des cas de maladies contagieuses. » En pratique, il est toutefois fréquemment demandé un certificat médical pour justifier l'exonération des frais de repas.

Afin de répondre aux objectifs de simplification administrative, l'adoption de règlement intérieur limitant le recours aux certificats médicaux est recommandée. Dans ce contexte, nous vous proposons d'apporter la précision suivante : « en cas d'absence non signalée dans les délais, le repas est facturé sauf en cas d'absence pour maladie. *Dans ce cadre, et afin de limiter le recours aux certificats médicaux, une déclaration sur l'honneur des parents est suffisante.* »

Jacques BESSEAU : « Nous en avons parlé en commission et je vous ai répondu que la certification sur l'honneur des parents était suffisante pour pouvoir excuser un enfant, puisqu'on ne peut pas produire un document 48 heures avant si un enfant est malade le matin. Nous sommes bien d'accord. Par conséquent, soit les parents ont eu un contact avec le médecin, et dans ce cas, le certificat médical est automatique, soit une déclaration sur l'honneur est suffisante si l'enfant n'est malade que depuis le matin. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter un texte supplémentaire, et vous pouvez faire confiance à la célérité de nos services et à la bienveillance des élus. »

Martine CHANTECAILLE : « Je ne mets pas en cause votre bienveillance, Monsieur BESSEAU. Il s'agit simplement d'une précision utile pour les parents, pour les équipes éducatives et pour tout le monde. Cela va dans le sens de ce que vous dites. Nous savons tous qu'il y a un problème d'accès médical à La Roche-sur-Yon, et préciser ce point est un plus que nous vous proposons. Cela est constructif. »

Maximilien SCHNEL : « Je voudrais simplement réagir sur la méthode, puisque je siége dans la même commission que Madame CHANTECAILLE et que nous avons effectivement abordé ce sujet. Je suis surpris que vous ameniez la notion d'amendement en plein Conseil municipal, même si vous en avez tout à fait le droit, d'autant que votre groupe vient de nous faire la leçon de la méthode. Comment voulez-vous que nous nous prononcions sans prendre le temps de l'analyse et sans laisser le temps aux services de travailler sur ce point ? Je pense qu'il aurait été plus simple, peut-être plus efficace et même bienvenu, d'aborder la notion d'amendement en commission afin que nous corrigions ce règlement ensemble. En réalité, vous l'abordez ce soir comme un coup de communication, et j'en regrette la forme. On ne peut pas donner des leçons de méthode, et aborder la notion d'amendement sans que personne n'ait eu le temps de travailler sur ce sujet. Finalement, vous procédez exactement de la même manière que ce que vous nous reprochez. »

Jacques BESSEAU : « Je reprends la phrase : « en cas d'absence non signalée dans les délais, le repas est facturé sauf en cas d'absence pour maladie. » Il suffit donc simplement de déclarer l'enfant en maladie. Nous sommes tous parents, et avons tous eu un enfant qui n'a pas fréquenté l'école pendant une journée sans pour autant fournir un certificat médical. »

Monsieur le Maire : « Autrement dit, Monsieur BESSEAU nous propose de faire confiance aux services plus qu'à la réglementation, ce que je partage assez fortement. »

Jacques BESSEAU : « Je pense que c'est une question de bon sens. »

Monsieur le Maire : « S'agissant de la méthode, pourquoi ne pas proposer effectivement ces amendements en commission ? Certes, la communication ne serait pas la même, mais la méthode serait beaucoup plus efficace. »

Martine CHANTECAILLE : « C'est seulement le deuxième amendement que nous vous proposons et nous vous avons déjà posé la question du procédé en Conseil municipal. Pour ce qui est de la méthode,

nous allons en commission, et nous travaillons ensuite en groupe pour le Conseil municipal. Puis, nous échangeons nos informations, nos positions et nos votes. »

Maximilien SCHNEL : « Pourquoi ne pas proposer ces amendements en amont du Conseil municipal ? »

Martine CHANTECAILLE : « Nous avons posé cette question la dernière fois, mais n'avons eu aucune réponse ! »

Monsieur le Maire : « Nous allons faire un *mea culpa*. Cela n'a pas été prévu dans le règlement intérieur. Nous allons donc travailler sur ce sujet et vous proposerons une rédaction à la prochaine séance. »

Stéphane IBARRA : « J'aimerais ajouter deux mots très rapidement. Le droit d'amendement dans cette assemblée, comme ailleurs, existe bien. Je comprends qu'il faille parfois du temps pour analyser certains chiffres ou certaines phrases, mais il s'agit ici de quelques mots et nous voulions simplement simplifier et préciser les choses. Enfin, il n'était aucunement question de communication dans nos propos. C'est plutôt vous qui en faites un évènement ! »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, nous vous ferons une proposition sur le fonctionnement et les dépôts d'amendements. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

37. Tarification des frais de scolarité du conservatoire - Ecole d'art

Maximilien SCHNEL : Suite à l'adoption du projet d'établissement 2022-2027 du Conservatoire - Ecole d'art, qui concrétise le rapprochement des deux établissements d'enseignement artistique au sein d'un même service, il est proposé au Conseil municipal l'application d'une tarification simplifiée, tenant compte du parcours de l'élève, appuyée sur des modalités communes.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

38. Réalisation d'une fresque dans l'espace public - Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et la SAEML Oryon

Maximilien SCHNEL : La SAEML Oryon, a mené le projet de requalification urbaine souhaité par la Municipalité dans le quartier du Bourg-sous-la-Roche. Dans le prolongement de l'embellissement de la place de la Mutualité et de la place Gabory achevé en 2021, la SAEML Oryon a émis le souhait de contribuer à la réalisation d'une fresque murale sur la façade d'un immeuble d'habitation lui appartenant. Ce projet artistique impliquant divers niveaux d'expertise et de mise en œuvre, la SAEML Oryon s'est rapprochée des services municipaux, via la Direction des affaires culturelles. La Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée via son projet culturel de territoire à augmenter la visibilité de l'art dans l'espace public. Elle a lancé un programme de création de fresques monumentales sur les bâtiments publics, également ouvert aux promoteurs désireux de participer à l'embellissement des pignons aveugles de leurs bâtiments.

Dans ce cadre, la SAEML Oryon et la ville de La Roche-sur-Yon souhaitent établir un partenariat de financement et de production d'une fresque murale sur la façade Nord du bâtiment situé Place de la Mutualité à La Roche-sur-Yon. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

39. Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association route 64 pour l'organisation des finales des coupes nationales d'échecs les 1^{er} et 2 juillet 2023 a La Roche-sur-Yon

Philippe PORTÉ : La Roche-sur-Yon accueillera les finales des coupes nationales d'échecs sur le site du parc d'expositions des Oudairies les 1^{er} et 2 juillet prochain. L'association « Route 64 », organisatrice, bénéficie du soutien de la Fédération française des échecs dans la préparation de cet événement. Elle sollicite une aide exceptionnelle de 56 442 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Martine CHANTECAILLE : « Si nous nous réjouissons que la Ville accueille cet événement, nous avons cependant deux remarques à faire concernant cette délibération et cette convention. Premièrement, nous aimerions avoir plus de précisions sur l'utilisation de ces 56 442 euros, car cela n'est pas précisé clairement dans les termes de la convention. Deuxièmement, et comme je l'ai dit en commission, nous regrettons que le club d'échec qui fait vivre cette activité n'ait pas été associé à cet événement. »

Philippe PORTÉ : « Vous reposez les mêmes questions auxquelles je vous donnerai les mêmes réponses. Concernant l'utilisation de cette somme, tous les éléments chiffrés sont inscrits dans cette convention. Quant au club de La Roche-sur-Yon, l'association Route 64 qui est et sera déléguée pour la réalisation et l'organisation de cette belle manifestation a bien entendu pris toutes les attaches nécessaires avec le club de la Ville. D'ailleurs, sachez que 86 personnes, dont beaucoup de très jeunes, participeront à cet événement, sur les 400 licenciés de la Vendée. Quoi qu'il en soit, le club de la Ville nous accompagne bien évidemment dans le cadre de cette manifestation. »

Stéphane IBARRA : « Je suis désolé Monsieur PORTÉ, mais nous avons la convention sous les yeux et aucun chiffre n'explique l'utilisation des subventions. Il y a les 56 442 euros que nous versons, ainsi que les valorisations du parc d'exposition des Oudairies et les facturations pour le service des relations publiques qui sera mobilisé, mais on ne sait pas ce que cette association finance avec cette somme. »

Philippe PORTÉ : « La communication de cet événement est évaluée à 7 200 euros et la prise en charge de la location de la halle B est de 8 700 euros. Quant au matériel spécifique, la prise en charge par l'association Route 64 est de 10 %, soit 5 800 euros, et la prise en charge par la Ville de 90 %. »

Romain BOSSIS : « Je suis surpris d'avoir seulement ces informations aujourd'hui, alors que ma collègue Madame CHANTECAILLE vous a déjà posé cette question en commission. D'autre part, et je m'en excuse, mais vous venez de nous donner trois montants, et le total ne fait pas 56 442 euros. J'aimerais donc avoir l'intégralité des chiffres pour le coût de cet événement.

Philippe PORTÉ : « Je vous ai donné des pourcentages, vous pouvez donc faire le calcul par vous-même. »

Martine CHANTECAILLE : « Je ne sais pas si vous avez bien entendu ma question. Je ne posais pas la question sur les engagements de la Ville – car je ne pense pas que la Ville s'auto-attribue une subvention –, mais sur les engagements de l'association derrière ces 56 442 euros. »

Monsieur le Maire : « Nous vous communiquerons ces informations avec tous les détails. »

Monsieur le Maire : « Concernant l'association du club en tripartite, cela n'est pas du tout le sujet. En revanche, les adhérents vivront et participeront à cet événement avec leur cœur et avec leur envie, car ils vivront tous un moment exceptionnel. Cela est beaucoup plus important pour eux que d'avoir leur nom sur une convention tripartite. Quoi qu'il en soit, nous faisons entièrement confiance à cette association. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

40. Aides à la création et à la diffusion année 2023

Aurélien ROHO : La Ville met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création et à la diffusion, pour les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, sous forme d'aide financière. L'enveloppe

votée au BP 2023 s'élève à 40 000 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les attributions des subventions sollicitées.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

41 Conventions de partenariat R.POP.

Aurélien ROHO : Comme chaque année, le « Festival R.POP » fait danser La Roche-sur-Yon aux sons uniques des premières nuits d'été. Cette 7^{ème} édition est marquée par une montée en puissance du festival qui se décline en deux formules : R.POP In et R.POP Off. Treize dates de concerts dans trois lieux différents pour un bel été musical à composer ensemble.

Le festival se déroulera du samedi 24 juin au 8 juillet 2023 au Quai M, et tous les jeudis de juillet de 18 heures à 22 heures Place du Président Jacques-Chirac. Différentes sociétés du territoire ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur un plan technique et médiatique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de conventions à intervenir.

Martine CHANTECAILLE : « Le festival R.POP est un événement culturel important. Il est attendu par beaucoup d'habitants de notre Ville, de notre Agglomération et même au-delà, en raison à la fois de sa programmation exceptionnelle et de son esprit particulier, celui d'un rendez-vous musical estival gratuit de grande qualité, convivial et en plein air. Tous ces éléments ont participé au succès des dernières éditions, puisqu'il y a eu près de 10 000 spectateurs l'an dernier.

Contrairement aux éditions précédentes, vous avez choisi de programmer les concerts « In » au Quai M. Or, la salle Delta du Quai M ne peut accueillir que 874 spectateurs, ce qui signifie que seuls les premiers arrivés pourront assister aux concerts, et que les autres devront se contenter de les entendre à l'extérieur via un dispositif particulier. Vous conviendrez, je pense, que cela n'a strictement rien à voir, et ce ne sont pas les quatre rendez-vous du « Off » qui compenseront cette frustration. Vous nous avez expliqué en commission et dans la presse que vous aviez fait ce choix pour des raisons budgétaires. Nous le regrettons car les rendez-vous estivaux sont un temps important de découverte culturelle et de convivialité, surtout pour les nombreux Yonnaises et Yonnais qui ne partent pas en congés. Si nous soutenons l'événement et si nous voterons cette subvention, nous regrettons cependant ce choix qui dénature ce festival, alors que d'autres choix étaient tout à fait possibles et souhaitables pour nous. »

Aurélien ROHO : « J'aimerais donner quelques éléments qui sont aussi intéressants pour les Yonnais, car il est de notre rôle de faire des choix. La Roche-sur-Yon n'est pas un village d'irréductibles Gaulois qui ne serait pas touché par l'inflation, et nous sommes nous aussi impactés par l'inflation des coûts artistiques. D'ailleurs, le rapport du Centre national de musique présenté au Printemps de Bourges fait état de l'explosion des cachets artistiques, puisque les coûts des artistes français ont augmenté de 14 %, et ceux des artistes internationaux de 30 %, et que l'ensemble des frais techniques (coûts humains, locations de scènes, etc.) ont progressé de 20 %. De plus, le fait qu'il y ait de plus en plus de festivals concourt à cette inflation. S'agissant d'un festival gratuit porté par une collectivité, notre choix clairement assumé a été d'ouvrir la salle du Quai M à un public yonnais qui ne connaît pas encore ce lieu.

Pour votre information, les coûts artistiques au Haras ont représenté 23 % du coût total du festival de l'année dernière. Cette année, ils représentent 47 % dans le cadre du « In » et plus de 60 % dans le cadre du « Off ». Nous pouvons donc nous réjouir que l'argent public aille plutôt aux artistes et à la création, que dans des coûts techniques. De plus, le fait de mettre beaucoup d'argent dans la location de scènes impose que certains cachets artistiques correspondent à la capacité à assumer ce type de scène.

Je comprends que vous puissiez regretter ce choix, mais je suis certain que cette programmation trouvera son public et qu'elle vous ravira. Je pense donc que c'est un choix raisonnable, qui, j'en suis sûr, plaira à tous les Yonnais. »

Monsieur le Maire : « J'aimerais ajouter une chose. Lorsque nous avons fait évoluer les cafés de l'été en R.POP, vous avez fustigé R.POP car nous changions des choses. Aujourd'hui, nous changeons R.POP et vous fustigez la nouvelle formule. Vous avez parlé de 10 000 personnes l'année dernière, mais je suis prêt à parier que nous en aurons beaucoup plus cette année, compte tenu des succès de la fête de la musique sur la Place Jacques-Chirac et de l'évènement Espoir. De plus, c'est une excellente idée de faire découvrir un lieu yonnais à toute la population. Bref, toutes les formules doivent évoluer un jour et il y aura sans doute d'autres évolutions dans les prochaines années car un festival est voué à évoluer. Il faut accompagner le changement, cela est plus intéressant que de se référer au passé pour fustiger l'avenir. C'est un peu dommage. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

42. Conventions de mise à disposition et de partenariat entre la Ville et l'association Fuzz'yon pour l'édition 2023 du festival R.POP.

Aurélien ROHO : La ville de la Roche-sur-Yon organise tous les étés le festival RPOP dont la direction artistique est effectuée par Benoît BENAZET, directeur de l'association Fuzz'Yon.

En 2023, le festival se transforme en deux versions : RPOP « In » et RPOP « Off ». Dans le cadre de ce partenariat autour de la Direction artistique du festival R.POP, et afin de présenter le meilleur de la scène émergente des musiques actuelles, les parties se sont rapprochées dans le but de co-concevoir la version « In » de cette 7^{ème} édition au sein du bâtiment Quai M, scène de musiques actuelles de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon.

Les deux conventions présentées fixent les engagements de la Ville et de l'association pour la mise à disposition du lieu et la valorisation du partenariat de Fuzz'Yon sur cette nouvelle édition.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

43. Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et la compagnie Le menteur volontaire pour l'organisation du festival des nuits menteuses 2023

Maximilien SCHNEL : La compagnie Le menteur volontaire organise cette année la deuxième édition du festival intitulé « Nuits Menteuses » du 8 au 21 juillet 2023. Pendant deux semaines, les « Nuits Menteuses » proposeront des créations, des spectacles, des répétitions publiques, des stages et des espaces d'échanges et de partage.

En lien avec la programmation, le festival invitera également les artistes du territoire œuvrant dans les domaines de la danse, du chant, du *street art*, du cinéma et de la littérature, dans l'objectif de découvrir le théâtre sous d'autres formes artistiques. Les événements se dérouleront dans différents lieux sur la ville : Jardin des Compagnons, Place de la Vieille horloge, la Goutte de lait ou la cours de l'école élémentaire Malraux. Il est donc proposé au Conseil municipal de soutenir l'organisation de ce festival au travers de moyens logistiques détaillés dans la convention ci-jointe, qui fixe les engagements réciproques de la ville de La Roche-sur-Yon et de la compagnie Le menteur volontaire.

Martine CHANTECAILLE : « Une simple intervention pour saluer au nom de mon groupe le retour des Nuits menteuses, que l'opposition a toujours soutenu contrairement à ce qui vient d'être dit – puisque nous avons toujours voté pour les subventions aux festivals. Ce festival qui rassemble des professionnels et des amateurs de théâtre est en effet une rencontre et un croisement toujours fructueux, au même titre que les Folles journées. Par conséquent, bon vent à cette deuxième édition à laquelle nous participerons bien évidemment. »

Maximilien SCHNEL : « Le moyen le plus efficace de voter des subventions est encore de voter le budget primitif ! »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

44. Adhésion au réseau Chainon national et à La fédération chainon Pays de la Loire

Maximilien SCHNEL : Le réseau Chainon est une association de mise en réseau des professionnels de la programmation artistique. L'adhésion à l'association et à sa fédération régionale, la Fédération Chainon Pays de la Loire, contribue à inscrire la Ville dans la dynamique de réseau des professionnels culturels régionaux et à participer à la reconnaissance de la Ville comme un acteur culturel régional incontournable. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à cette association.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

45. Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association Handi-Kart

Sébastien ALLAIN : L'association « Handi-Kart » sollicite une aide financière de la Ville lui permettant de participer au championnat de France du 14 au 16 juillet 2023. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 euros à cette association.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

46. Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association La Roche Vendée football

Sébastien ALLAIN : Afin d'accompagner la montée en Nationale 2 de son équipe senior masculine, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 000 euros à La Roche Vendée Football (LRVF).

Martine CHANTECAILLE : « Nous saluons la belle réussite de cette équipe, ainsi que sa montée en Nationale 2. D'autre part, nous comprenons également qu'un tel changement de niveau occasionne des frais et que la subvention augmente. Ma collègue Madame DESPRES vous a demandé en commission quelle était la destination de ces sommes, et vous avez apporté quelques éléments de réponses. Cependant, et d'une manière plus générale, nous aimerions avoir des précisions sur les critères que vous retenir pour l'attribution des subventions aux clubs, car la montée de niveau ne peut pas être le seul. D'ailleurs, nous le verrons dans la délibération suivante avec l'attribution d'une subvention au football club des Robrethières pour sa politique sociale.

Il y a donc une pluralité de critères et la question de votre politique de subventions revient régulièrement. C'est pour cette raison que nous aimerions avoir des précisions. Cette question se pose d'autant plus que vous avez fait des annonces à la presse qui nous interrogent. En effet, vous avez récemment expliqué que les subventions pour les clubs allaient baisser....

Monsieur le Maire : « ...non, non, non. Ce n'est pas ce que Monsieur ALLAIN a dit et votre argument est fallacieux. Pouvez-vous préciser, Monsieur ALLAIN ? ».

Martine CHANTECAILLE : « Je ne peux donc pas terminer mon intervention ? »

Monsieur le Maire : « Je vous ai interrompu pour ne pas que vous alliez plus loin dans l'erreur. »

Martine CHANTECAILLE : « Nous avons donc eu un certain nombre d'annonces dans la presse évoquant les subventions aux clubs, disant qu'il fallait trouver de la marge pour 30 millions d'euros d'investissements afin de créer de nouvelles infrastructures. Je ne sais pas si c'est un village gaulois, mais c'est carrément un pays gaulois ! Or, il semblerait que vous n'avez pas pu consulter le monde sportif, tout comme vous n'avez pas informé le Conseil municipal. J'en veux pour preuve la déclaration du président de l'office des sports yonnais, qui s'est interrogé dans la presse sur le choix d'un terrain hybride à Desgranges, et qui a expliqué qu'il aurait aimé en discuter avant.

Nous voterons donc cette subvention, mais nous aimerions avoir une présentation de votre politique sportive et de sa boussole en Conseil municipal et non au détour d'une *interview* – aussi bien sur le soutien aux clubs que sur les projets d'infrastructures évoqués. »

Sébastien ALLAIN : « Je me suis renseigné sur votre politique sportive, et l'ancienne majorité avait versé 130 000 euros de subventions exceptionnelles à La Roche Vendée football en 2011. J'ai donc essayé de regarder le détail de cette subvention exceptionnelle, mais je n'ai rien trouvé. En 2013, vous aviez versé 45 000 euros de subventions exceptionnelles lorsque le club était monté en CFA 2, qui est une division encore plus basse que la nationale 2. Là aussi, il n'y avait aucun détail. Voilà quelle était votre politique. Aujourd'hui, notre politique est d'accompagner ce club à hauteur de 50 000 euros, et c'est notre choix. »

Martine CHANTECAILLE : « Ce n'était pas l'objet de mon intervention, d'autant que nous voterons cette subvention. »

Sébastien ALLAIN : « Quant à mes propos dans la presse, j'ai simplement évoqué la vision à dix ans d'une ville qui a besoin d'infrastructures sportives. »

Monsieur le Maire : « Ne vous inquiétez pas, tous les présidents de clubs seront invités autour de la table pour construire cette politique sportive lorsqu'il s'agira de rentrer dans les détails. D'ailleurs, ils l'ont déjà été, puisque Monsieur GUILLET les a reçus un à un pour étudier l'ensemble des infrastructures existantes. Il a donc une différence entre un souhait évoqué dans la presse et une politique globale municipale. On peut aussi souhaiter qu'il fasse beau, ce n'est pas pour autant qu'il y aura un décret demain pour annoncer qu'il fera beau. En revanche, il n'est pas illogique de demander à l'adjoint au sport sa vision du sport de demain. Ce n'est pas pour cette raison que tous ses propos seront forcément traduits dans les textes d'une politique globale. Encore une fois, cette politique sportive vous sera présentée comme l'adjoint à la culture vous a présenté la politique culturelle. Tout cela sera fait en son temps de manière paisible et tranquille.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

47. Attribution d'une subvention exceptionnelle - FE des Robreتيères

Sébastien ALLAIN : Afin de permettre au club d'engager son activité de pratique de football adapté et de continuer son engagement auprès des jeunes, et notamment de poursuivre son rôle social essentiel au niveau des jeunes du quartier, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 12 000 euros à l'association « Football Club Les Robreتيères La Roche-sur-Yon ».

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour

Monsieur le Maire : « J'aimerais revenir sur le détail de la subvention pour la finale d'échecs, puisque Monsieur Porté a reconstitué le budget pendant que nous évoquons les dernières délibérations. Le budget restauration est de 3 200 euros, l'hébergement de 7 700 euros, l'arbitrage de 2 500 euros, l'organisation technique de 13 200 euros, l'ingénierie, la retransmission, la location de salle et de matériel de 20 800 euros, et l'animation de 9 300 euros. »

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Le secrétaire,
A RAVEZ



Le Maire,
L. BOUARD

